

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 5 Octobre 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance :-Mme Charline FRAMMERY.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 31 Août 2017, Mr le Maire apporte quelques précisions concernant les différents points abordés ce jour-là :

a. Le **contrat CUI** de Mme Marilène DENEUVILLE a finalement été renouvelé à compter du 1^{er} Septembre 2017 pour 20heures/semaine et une durée de 12 mois.L'aide de l'Etat sera de 50%.

b. Concernant le **PLUI**, une nouvelle réunion avec les délégués communaux sera programmée le 18 Octobre pour la présentation du zonage.

c. La propriétaire des peupliers à l'entrée de Watterdal a promis un abattage rapide des arbres en bordure de route. L'élagage des autres rues et chemins est espéré par le Conseil Municipal

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) Installation Classée à ACQUIN-WESTBECOURT : Mr le Maire donne lecture du courrier en date du 20 Septembre adressé par la préfecture du Pas De Calais concernant une demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole comprenant 115 920 animaux-équivalents, sur la commune d'ACQUIN WESTBECOURT par Mr Sébastien PRUVOST. La version numérique du dossier peut être consultée en mairie aux heures d'ouverture. Une enquête publique sera ouverte du 16 Octobre au 16 Novembre 2017.La synthèse de l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat sur l'étude d'impact est présenté. Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'émettre **un avis défavorable à l'exploitation de cet élevage avicole car le nombre d'animaux prévus est beaucoup trop important et des risques et incidences existeront.**

b) Pose d'un compteur d'eau à la Chapelle Notre Dame des Ardents : Mr le Maire informe l'assemblée de la demande formulée par la paroisse du Pays de LUMBRES qui souhaite la pose d'un compteur d'eau pour desservir la chapelle. Elle prendra en charge l'abonnement et la consommation d'eau mais souhaite que la commune règle le coût de l'installation de l'appareil qui s'élève à environ 2 000€ (consultation du technicien de chez Suez).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **une prise en charge de l'installation à hauteur de 50%.**

c) Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune : Mr le Maire donne lecture au conseil Municipal du courrier de Mr Dufeutrelle, conseiller en énergie de la F D E 62 .Il présente ensuite le cahier des clauses techniques du projet. Les descriptifs et les plans par secteurs de tous les points lumineux sont donnés. L'aide de la F D E 62 est estimée à 70% du coût total HT. Un appel d'offres restreint peut-être réalisé. Cinq entreprises sont proposées pour être consultées (Ets : BLOT, MERLOT, RESEELEC, CITEOS et BRIDAULT.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :- **approuve la rénovation proposée de l'éclairage public ;-autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ;-fixe le délai de réponse des entreprises au 4 Novembre 2017.La commission d'appel d'offres se réunira le Jeudi 9 Novembre pour l'attribution du marché.**

d) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : Mr le Maire informe l'assemblée de l'obligation par la C C P L de modifier ses statuts. Elle doit exercer au 1^{er} Janvier 2018, **9 des 12 groupes de compétences**. Il donne lecture de la délibération du conseil communautaire. Deux compétences sont ajoutées :-la **gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations et la création, aménagement et entretien de la voirie d'Intérêt communautaire**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte cette modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres**.

e) Attribution d'un Fonds de Secours aux territoires de St Barthélémy et St Martin :

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder **un fonds de soutien de 300 €** afin d'aider à la reconstruction des équipements publics de ces territoires. Cette aide sera versée par l'intermédiaire de l'Association des Maires du Pas De Calais.

f) Cotisation à la SPA : Mr le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2013 avec la SPA pour la divagation des chiens et chats sur le territoire de la commune. Le montant de la cotisation s'élève à plus de 700€. Par ailleurs, les missions de capture, ramassage, transport des animaux ne sont pas comprises. Il faut en plus conduire les animaux au refuge de Saint-Omer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **dénonce cette convention trop coûteuse et peu adaptée à notre petite collectivité**. Une copie de cette décision sera adressée à l'organisme en recommandé.

g) Questions diverses :

1). Le Conseil Municipal décide de créer de nouveau **une régie pour les règlements des repas de la cantine scolaire, ceci à compter de la rentrée scolaire, à savoir le 4 Septembre 2017**. Mme Sandrine Leclercq, employée communale, est nommée régisseur de cette régie, ainsi que celle de la garderie en remplacement de Mme C PETIT.

2) Une indemnité de conseil sera attribuée au Receveur Municipal.

3) Il est décidé que Mrs - C Tellier, Maire, - JC Bouffart, 1^{er} Adjoint, et - JL Chochoy, 2^{ème} Adjoint, seront habilités à la **signature électronique** dans le cadre du nouveau protocole PESV2 permettant la dématérialisation des documents.

4) Le Parc des Caps et Marais d'Opale propose de nettoyer rue du Bois la parcelle Section B n°137 (1920 m2). Une convention sera établie.

5) L'organisation de l'**Arbre de Noël** est évoquée. Le Père Noël offrira cette année des « cartes- cadeaux » aux enfants de 2006 et 2007.

Le Maire, C TELLIER